

mière époque du moyen-âge, l'intervention de l'Eglise dans les affaires de l'Etat était générale. On ne pouvait rien faire sans elle, parce que ses ministres étaient les seuls dépositaires des lumières en tout genre, et que son autorité était la seule aimée et respectée des souverains et des peuples. D'un côté, les souverains recouraient à son arbitrage dans leurs différends, de l'autre, les peuples invoquaient sa protection. Est-il donc étonnant que les papes aient regardé la puissance civile comme subordonnée à leur puissance : « il est facile, dit M. Gosselin, aujourd'hui à des écrivains superficiels ou passionnés, d'attribuer à l'ambition des papes le pouvoir vraiment prodigieux que leur attira ce concours de circonstances ; mais, outre que cet état de choses était tout à fait indépendant de leur volonté, n'est-ce pas une injustice manifeste d'attribuer à leur ambition un pouvoir qui leur était librement déféré par les souverains, autant par des motifs d'intérêt que par des motifs de religion ; et les papes, bien loin de mériter les reproches qu'on leur a fait depuis sur ce sujet, n'eussent-ils pas été bien plus répréhensibles de refuser une autorité alors si nécessaire au bien de la Société et à la tranquillité des Etats (1) ? » Mais les détracteurs de la Papauté ne se donnent pas la peine de scruter les annales de l'époque passée, ils trouvent plus commode de les juger avec les mesquines préventions de la leur. Si, au lieu, pourtant, d'ajouter foi aux frivoles déclamations des sophistes qui les ont devancés, ils étudiaient l'histoire dans sa source, ils ne se convaincraient pas seulement de la légitimité du pouvoir exercé par les papes, ils en admireraient encore l'immense bienfait ; ils verraient que, si quelque ombre de justice s'est conservée au milieu des désordres du moyen-âge, si les peuples n'ont point succombé sous le joug brutal de la force, si quelques débris de liberté, de civilisation ont survécu à l'oppression et à la barbarie que le régime féodal faisait peser sur le monde, c'est à la supériorité du sacerdoce sur l'empire, à la suzeraineté des papes sur les rois que nous le devons.

(1) Ce point est solidement établi par l'auteur du *Pouvoir temporel du Pape au moyen âge*, p. 484 et suiv.